



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DSDEN de l'Oise

Dossier suivi par :
Léa MICHAUD
cdp-60@ac-amiens.fr
03 44 06 45 12

Beauvais, le 1^{er} octobre 2021

DSDEN de l'Oise
22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux de
l'Education nationale de l'Oise
à

Mesdames, Messieurs les Inspectrices et les Inspecteurs de l'Education Nationale,

Objet : Prévention des risques en matière de Santé et de Sécurité au Travail.

Le décret n°2011-774 du 2 juin 2011 modifiant le décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, constitue le cadre de référence fixant les obligations en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers.

Cette note envoyée annuellement a fait l'objet d'une mise à jour afin de vous aider à mettre en place les différents registres obligatoires visant à améliorer les conditions de travail des agents. Ils permettent de réaliser une démarche de prévention des risques professionnels, de signaler des dysfonctionnements, d'effectuer des propositions d'amélioration, d'informer les usagers des risques bâtimentaires et des dispositions prises pour garantir leur sécurité.

Il vous suffit à présent **d'imprimer l'annexe** qui vous servira de guide jusqu'à ce que l'ensemble des registres obligatoires aient été mis en place. Une boîte à outil vous est envoyée dans laquelle vous trouverez l'ensemble des documents.

Un assistant de prévention est formé dans chaque circonscription pour vous aider à mettre en place et utiliser ces outils.

Je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre ces démarches de prévention qui, tout en étant obligatoires, visent à améliorer les conditions de travail des personnels.

L'inspectrice d'académie,

Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Oise

Emmanuelle COMPAGNON

Annexe : Guide à imprimer pour le suivi des registres et affichages obligatoires.